

WP.15/AC.2/14/INF.12

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des transports
des marchandises dangereuses

Réunion commune d'experts sur le Règlement annexé
à l'Accord européen relatif au transport international
des marchandises dangereuses par voies
de navigation intérieure (ADN)

Quatorzième session
Genève, 26-30 janvier 2009
Point 8 de l'ordre du jour

GROUPE « CATALOGUE DE QUESTIONS »

Transmis par l'Allemagne

Proposition :

Il est proposé de donner mandat pour la création d'un groupe de travail (groupe « catalogue de questions »). Ce groupe doit s'occuper de l'élaboration de la gestion et de l'actualisation du catalogue de questions à établir en vertu du 8.2.2.7.1.3 du Règlement annexé à l'Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure (ADN).

Motif :

Une telle méthode de travail a fait ses preuves dans le temps lors des travaux à l'ADNR au sein de la CCNR (Groupe de travail des matières dangereuses (MD/G)).

De par cette façon de travailler il est possible de manière simple d'associer les experts compétents des centres de formation qui le cas échéant ne sont pas membres des délégations composant le Comité de sécurité (AC.2).

La composition de ce groupe devrait permettre une discussion plus efficace et plus détaillée des différents points. On pourrait ainsi éviter de faire un double travail au sein du Comité de sécurité.

Mandat

Le mandat du groupe « catalogue de questions » doit consister à établir, à gérer et à actualiser le catalogue de questions en liaison essentiellement avec l'évolution des prescriptions. Les résultats devraient aboutir à des propositions de décision du Comité de sécurité (AC.2).

Des représentants de tous les membres intéressés du Comité de sécurité devraient être invités à participer aux travaux du groupe de travail. Les experts pour le catalogue de questions devraient se réunir au moins une fois par an pour actualiser le catalogue et pour avoir un échange de vues sur le déroulement des examens d'experts ADN.

L'Allemagne serait disposée à assurer la présidence du groupe « catalogue de questions » dans sa première phase et propose Strasbourg comme lieu de réunion si la CCNR en est d'accord.
